

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 08/12/2023, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

<b>OBJET DE LA DELIBERATION</b>		
<b>PARCS DE STATIONNEMENT HOTEL DE VILLE, LES LYS ET GARE A POISSY : DISPOSITIONS TARIFAIRES</b>		
<b><u>Date d'affichage de la convocation</u></b> 08/12/2023	<b><u>Date d'affichage de la délibération</u></b> 21/12/2023	<b><u>Secrétaire de séance</u></b> BREARD Jean-Claude

**Etaient présents : 110**

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUSSEAU Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DEBRAY-GYRARD Annie, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SAUVE Jean-Yves, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

**Absent(s) représenté(s) : 23**

AUJAY Nathalie a donné pouvoir à CORBINAUD Fabien  
BENHACOUN Ari a donné pouvoir à DAMERGY Sami  
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à HAMARD Patricia  
COGNET Raphaël a donné pouvoir à BOURSALI Karim  
COLLADO Pascal a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien  
DAZELLE François a donné pouvoir à HONORE Marc  
DEBUISSER Michèle a donné pouvoir à CONTE Karine  
DI BERNARDO Maryse a donné pouvoir à OLIVIER Sabine  
DIOP Dieynaba a donné pouvoir à KOENIG-FILISIKA Honorine  
EL ASRI Sabah a donné pouvoir à LANGLOIS Jean-Claude  
HERVIEUX Edwige a donné pouvoir à CHARNALLET Hervé  
KONKI Nicole a donné pouvoir à BERMANN Clara  
LE GOFF Séverine a donné pouvoir à MARIAGE Joël  
LEBOUC Michel a donné pouvoir à PEULVAST-BERGEAL Annette  
LITTIERE Mickaël a donné pouvoir à FONTAINE Franck  
MALAIS Anne-Marie a donné pouvoir à PERRON Yann  
MERY Françoise-Guyllaine a donné pouvoir à BARRON Philippe

NICOLAS Christophe a donné pouvoir à MOREAU Jean-Marie  
NICOT Jean-Jacques a donné pouvoir à MONNIER Georges  
POURCHE Fabrice a donné pouvoir à MEMISOGLU Ergin  
PRELOT Charles a donné pouvoir à BROSSE Laurent  
SATHOUD Félicité a donné pouvoir à MELSENS Olivier  
SIMON Josiane a donné pouvoir à REBREYEND Marie-Claude

**Absent(s) non représenté(s) : 5**

AUFRECHTER Fabien, BORDG Michaël, CHARBIT Jean-Christophe, GODARD Carole, NEDJAR Djamel

**Absent(s) non excusé(s) : 3**

ANCELOT Serge, BOUDET Maurice, FAVROU Paulette

**127 POUR :**

AIT Eddie, ARENOU Catherine, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUSSEAUX Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphane, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAUGE Patrick, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LÉBOUC Michel, LÉCOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIÈRE Mickaël, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

**2 CONTRE :**

AOUN Cédric, SOUSSI Elsa

**1 ABSTENTION :**

DOS SANTOS Sandrine

**3 NE PREND PAS PART :**

LONGEAULT François, OURS-PRISBIL Gérard, PRELOT Charles

# EXPOSÉ

Dans le cadre de sa compétence parcs et aires de stationnement, la Communauté urbaine a en charge l'aménagement, la gestion, l'exploitation et le suivi de l'ensemble des parcs et aires de stationnement communautaires, qu'ils soient en ouvrage, en enclos, payants ou non. Elle a ainsi la responsabilité d'exploiter 20 parcs de stationnement payants ou ayant vocation à le devenir, et environ 270 aires de stationnement.

Actuellement, ces 20 parcs de stationnement sont exploités dans le cadre de délégations de service public ou de marchés publics. Les tarifs applicables ont été adoptés par le Conseil communautaire lors des séances des 27 septembre 2018 et 6 février 2020, en reprenant à l'identique les tarifs précédemment appliqués par les anciens Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et les communes.

Les aires de stationnement, quant à elles, relevant de la régie directe, sont rattachées au domaine public routier et sont gratuites.

Le parc de stationnement Hôtel de ville à Poissy est exploité au moyen d'une délégation de service public, confiée à Indigo par la commune en 1991 puis transférée par avenant à la Communauté urbaine en 2019. Selon les termes du contrat, les tarifs du parc évoluent annuellement en application d'une formule de révision.

Par dérogation au contrat, aucune évolution tarifaire n'a été appliquée aux tarifs horaires depuis 2019 et aux abonnements depuis 2015. Pour faire face à l'augmentation de ses charges courantes, le délégataire a sollicité la Communauté urbaine au printemps 2023 afin de faire évoluer les tarifs en application de la clause contractuelle.

Après analyse des demandes du délégataire, la Communauté urbaine a formulé une contre-proposition, que le délégataire a acceptée, élaborée selon les principes suivants :

- Lisibilité, en veillant à une homogénéité des tarifs horaires ;
- Adaptation à la demande, en développant la gamme d'abonnements pour répondre à l'ensemble des besoins et notamment à destination des résidents ;
- Simplification, en retirant de la gamme les abonnements et forfaits peu ou pas utilisés.

Ces propositions entraînent des hausses tarifaires modérées pour la plupart des automobilistes occasionnels de l'ordre de 10% en moyenne (soit +2,5% par année), tout en maintenant l'abonnement mensuel à 80 €/mois. Une gamme d'abonnements à demi-tarif pour les résidents est par ailleurs introduite, de manière à développer la fréquentation du parc en soirée et à désencombrer la voirie.

Par ailleurs, dans l'objectif de mettre en cohérence la politique tarifaire du stationnement autour de la gare de Poissy, il est proposé de faire converger la grille tarifaire des parcs de stationnement les Lys et Gare selon les mêmes principes énoncés précédemment (lisibilité, adaptation à la demande, simplification).

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver, pour application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les grilles tarifaires ci-annexées relatives aux parcs de stationnement Hôtel de ville, les Lys et Gare à Poissy,
- d'abroger, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les délibérations du Conseil communautaire n°CC\_2020-02-06\_24 et n°CC\_2020-02-06\_25 du 6 février 2020 fixant respectivement les tarifs des parcs de stationnement Hôtel de ville et Gare à Poissy, et la délibération du Conseil communautaire n°CC\_2022-12-15\_31 du 15 décembre 2022 fixant les tarifs du parc de stationnement les Lys à Poissy,
- d'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions et accomplir toutes les formalités pour l'exécution de la présente délibération.

*Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-10 et L. 5215-20,

**VU** les statuts de la Communauté urbaine,

**VU** le contrat de délégation de service public pour l'exploitation du parc de stationnement Hôtel de ville à Poissy, conclu par la commune de Poissy en 1991 et transféré par avenant n°10 à la Communauté urbaine en 2019, et notamment ses modalités de révision des tarifs,

**VU** les délibérations du Conseil communautaire n°CC\_2020-02-06\_24 et n°CC\_2020-02-06\_25 du 6 février 2020 fixant respectivement les tarifs des parcs de stationnement Hôtel de ville et Gare à Poissy,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n°CC\_2022-12-15\_31 du 15 décembre 2022 fixant les tarifs du parc de stationnement les Lys à Poissy,

**VU** l'avis favorable émis par la Commission 3 - Aménagement du territoire le 05 décembre 2023,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1 : APPROUVE**, pour application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les grilles tarifaires ci-annexées relatives aux parcs de stationnement Hôtel de ville, les Lys et Gare à Poissy.

**ARTICLE 2 : ABROGE**, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les délibérations du Conseil communautaire n°CC\_2020-02-06\_24 et n°CC\_2020-02-06\_25 du 6 février 2020 fixant respectivement les tarifs des parcs de stationnement Hôtel de ville et Gare à Poissy, et la délibération du Conseil communautaire n°CC\_2022-12-15\_31 du 15 décembre 2022 fixant les tarifs du parc de stationnement les Lys à Poissy.

**ARTICLE 3 : AUTORISE** le Président à prendre toutes les dispositions et accomplir toutes les formalités pour l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 21/12/2023

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 21/12/2023

Exécutoire le : 21/12/2023

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

**POUR EXTRAIT CONFORME,**  
Aubergenville, le 14 décembre 2023



Le Président

ZAMMIT-POPESCU Cécile